

## Organisation des Animations Pédagogiques pour le Cycle 2

### Circonscription SAINTE-ANNE/MARIE-GALANTE

Les 18 heures de formation pour **les enseignants de cycle 2**, vont être déclinées dans les trois disciplines suivantes :

- Mathématiques (6 heures)
- Français (6 heures)
- EPS. (6 heures)

### Organisation et Mise en œuvre

L'ensemble des enseignants du cycle 2 seront répartis en groupes de travail (regroupement d'équipes école) :

**Groupe 1 : écoles de Marie Galante**

**Groupe 2 : EE L CALENDRIER BICEP, EE R et G MATHURINE, EE V VALIER, EE F DONNAT, EP R PIERROT**

**Groupe 3 : EE G MARAGNES, EE A LAZARD**

Chaque groupe travaillera sur chaque discipline pendant 6 heures, en alternant des moments de présentiel et de distanciel. **Le travail des groupes est porté par un projet, une problématique.**

Les six heures seront organisées selon la planification précisée ci-dessous (ceci dans chaque discipline) :

#### **Temps 1 : Une animation pédagogique de 2 heures 30 dans chaque discipline.**

Objectif : faire émerger les problématiques liées à la discipline et autour desquelles les travaux vont s'articuler dans chaque groupe.

Déterminer les axes, les modalités de travail au sein de chaque groupe, les temps de travail et le calendrier des rencontres.

Date de l'A.P.	25 novembre 2020	02 décembre 2020	09 décembre 2020
Groupe1	Français	Mathématiques	EPS
Groupe 2	Mathématiques	EPS	Français
Groupe 3	EPS	Français	Mathématiques

#### **Temps 2 :**

##### **Du 04 janvier au 30 mai, temps de travail du groupe :**

Mise en activité dans les classes, Visite dans les classes, Co-animation dans les classes, retours des activités dans chaque groupe par support numérique. Possibilité de rencontres (1h30). Les groupes sont suivis par les CPC, les référents mathématiques et français, les PEMF.

#### **Temps 3 :**

##### **Juin 2021**

Bilan : regroupement de l'ensemble des PE pour faire le point sur les avancées réalisées (2 heures)  
Trois dates seront proposées, une date pour chacun des trois domaines travaillés. Cette disposition pourra être modifiée suivant les conditions matérielles à mettre en place en regard de l'évolution de la pandémie.